

qu'il n'a pas seulement parlé de cette manière de lord Strathcona.

L'honorable M. SCOTT: J'ai lu une lettre, ou un télégramme adressé en 1899. Cette communication parle par elle-même.

L'honorable M. FERGUSON: Mon honorable ami avait fréquemment, dans son discours, fait allusion à lord Strathcona, et je remarque dans l'édition révisée des débats que ces allusions sont transformées en allusions à certains fonctionnaires du bureau du haut-commissaire canadien, à Londres. Toutefois, c'est moins de mon honorable ami (l'honorable secrétaire d'Etat) que je veux parler que du ministre du Commerce et de l'Industrie. J'ai lu un télégramme publié dans le "Star", de Montréal, et venant de "Windermere". Ce dernier apparaît dans ce télégramme comme étant autorisé par lord Strathcona à déclarer précisément ce que je viens de lire à la Chambre. Ce télégramme a été adressé directement au gouvernement, et le ministre du Commerce et de l'Industrie a répudié ce télégramme en disant qu'il n'était d'aucune valeur, bien que, au moment même où le ministre du Commerce et de l'Industrie faisait cette répudiation, le gouvernement fût en possession de documents corroborant et justifiant tout ce que "Windermere" avait télégraphié.

L'honorable M. SCOTT: En justice pour le ministre du Commerce et de l'Industrie, je dois dire que l'appréciation que l'honorable sénateur de Marshfield nous donne de la conduite de ce ministre est par trop risquée.

L'honorable M. FERGUSON: Pas du tout.

L'honorable M. SCOTT: C'était une lettre adressée à sir Wilfrid Laurier. Toutes les lettres adressées à sir Wilfrid Laurier ne sont pas produites devant le conseil des ministres. Je n'ai connu l'existence de celle dont il s'agit présentement que quelques instants avant qu'elle fut envoyée au comité. Inutile de rappeler que les lettres échangées entre le premier ministre et les personnes du dehors ne sont pas des documents publics, et elles ne peuvent être convenablement soumises au conseil des ministres.

Hon. M. FERGUSON.

L'honorable M. LOUGHEED: Mon honorable ami peut-il nous dire si le gouvernement va maintenir Preston dans son emploi en dépit du fait que son témoignage assermenté a été contredit entièrement par lord Strathcona, et vu aussi que le gouvernement a reçu nombre de représentations qui lui sont venues de sources importantes, d'unions ouvrières et d'autres sources également importantes, et qui lui demandent la démission de Preston? Je puis difficilement voir comment le gouvernement pourrait maintenir plus longtemps Preston dans sa position en présence de ce fait.

L'honorable M. SCOTT: Je suis tout à fait incapable de prédire quelle sera la politique du gouvernement à cet égard, et j'ai, du reste, l'habitude de ne jamais assumer la responsabilité d'annoncer d'avance la politique du gouvernement avant que ce dernier ait pris, lui-même, une décision sur ce qu'il doit faire.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: L'honorable ministre peut-il nous dire si le gouvernement s'occupe maintenant de cette question?

L'honorable M. SCOTT: \*Non, je ne puis le dire.

#### TROISIEME LECTURE DE BILLS.

Les bills suivants sont lus une troisième fois:

Bill (105) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Sterling Life Assurance Company".—(L'honorable M. Lougheed.)

Bill (114) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Anglo-Canadian Insurance Company", tel qu'amendé.—(L'honorable M. Casgrain, de Lanaudière.)

#### COUR D'APPEL DU MANITOBA (BILL).

##### TROISIEME LECTURE.

L'ordre du jour est la:

Troisième lecture du bill (195) intitulé: "Acte concernant la cour d'appel du Manitoba".

L'honorable M. SCOTT: Quand ce bill a été discuté en comité général, l'on m'a demandé des informations relatives au bill adopté par la législature du Manitoba et créant une cour d'appel pour cette province.